

Procès-verbal de 58^{ème} Assemblée générale de la Société de développement Lausanne-Jorat

Date : Jeudi 21 mars 2019, à 19h00

Lieu : Ecole hôtelière de Lausanne

Au nom de la Société de développement Lausanne-Jorat, le Président souhaite la bienvenue à tous. Il remercie l'EHL de nous accueillir dans ses murs pour cette séance. Puis il remercie les représentants des législatifs cantonaux et communaux, les Présidents des sociétés locales, ainsi que les personnes présentes pour la 58^{ème} assemblée générale annuelle. Il cite également les personnes qui ont pris la peine de s'excuser.

Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale

Ce procès-verbal a été mis à disposition sur notre site internet, ainsi qu'à l'entrée de la salle.

Personne ne demande la lecture du procès-verbal et il est approuvé à l'unanimité.

Discussions et approbation du rapport d'activité du comité

Au cours de cette période, le comité s'est réuni 11 fois en séance plénière, avec le plus souvent la présence de l'ensemble de ses membres. Plusieurs autres séances ont été plus spécifiquement consacrées à la préparation des diverses fêtes et animations de nos villages.

Plusieurs membres ont accompagné le président ou ont été délégués pour assurer la représentation de notre société aux manifestations récréatives ou culturelles, aux assemblées de l'Union des sociétés de développement, ou aux rencontres officielles auxquelles la SDLJ était invitée.

Comme chaque année, le comité s'est investi dans deux types d'activités :

- l'animation de nos villages ;
- l'intérêt pour les projets d'aménagement et de développement de nos quartiers.

Le président détaille quelques points qui ont tout particulièrement occupés la SDLJ cette année :

A. Rénovation de la grande salle de Vers-chez-les-Blanc :

Suite à la rencontre avec M. David Payot le 19 mars 2018 qui avait été évoquée à la dernière assemblée générale, la SDLJ n'a plus été contactée.

Nous n'avons donc pu que constater qu'une rénovation légère de la salle de gym a été entreprise :

- La salle, les vestiaires et les toilettes ont été repeints.
- Le plancher de la scène a été poncé et repeint.
- Les néons ont été changé au profit de néon à LED
- La cuisine devrait être réaménagée.
- Quelques réparations urgentes ont été effectuées au niveau du toit et un assainissement plus général est prévu au printemps, notamment pour éviter la formation de gros morceaux de glace au bord des chenaux.
- Les fenêtrures du hall d'entrée ont été changées.

Un chiffre de 40'000 CHF pour l'ensemble de ces travaux a été articulé mais nous n'avons aucune confirmation officielle. Ces améliorations sont bien entendu appréciables mais restent insuffisantes en regard des problèmes rencontrés par les usagers comme par exemple le froid en hiver ou l'accès très périlleux aux toilettes...

R. Destraz fait mention de l'article paru dans le Lausanne Cité du 13.02.2019, dans lequel le conseiller communal Nicola DI GIULIO informe qu'il a déposé un postulat pour demander la rénovation de la salle. D'autres conseillers communaux se sont déjà cassés les dents sur ce fameux dossier et nous lui souhaitons plus de succès !

B. Développement de la zone foraine :

Lors de la mise à l'enquête de la zone réservée en février 2018, la SDLJ a déposé une opposition formelle comme plusieurs propriétaires des Râpes.

Suite à cette démarche, nous avons été invités en avril à un entretien avec la Municipalité pour une séance de conciliation. Nous avons expliqué que de notre point de vue, la démarche restait inacceptable pour les propriétaires touchés et notamment en raison de points non éclaircis comme la taxation par exemple des terrains durant la période de zone réservée. Dès lors, nous ne pouvions pas retirer notre opposition même si nous sommes conscients que ce processus est avant tout mené par l'Etat de Vaud, en application d'une loi fédérale...

Nous avons également assisté à la séance d'information concernant le nouveau plan directeur communal qui fixe les intentions de la Ville pour gérer et développer son territoire. Nous avons ensuite, dans le cadre la consultation publique, adressé un courrier à la Ville.

Nous avons relevé qu'il était très important que les Râpes restent des villages vivants avec une population dynamique et engagée. Et qu'à ce titre, compte tenu notamment des conséquences de la zone réservée, il était capital que la Ville considère la zone foraine comme un quartier à part entière, qui devrait bénéficier des soutiens de la commune au même titre que les autres quartiers de la ville, par exemple pour des commerces de proximité, des transports publics, la mobilité douce. Cela n'est pas le cas dans le plan proposé actuellement.

Ceci dit, la Ville souhaite continuer à informer la population régulièrement sur l'élaboration du plan général d'affectation et pour ce faire, une exposition de quelques jours sera installée dans nos quartiers (le lieu reste à définir) dans les semaines qui viennent selon nos informations.

Nous tenons à rappeler que la SDLJ se doit de rester indépendante et que dans ce dossier après avoir entendu de nombreux habitants de nos quartiers, les avis sont très partagés.

Dès lors nous continuerons à défendre le développement de la qualité de vie de la zone foraine comme jusqu'ici mais ne pourrons évidemment pas défendre des intérêts particuliers.

C. Développement de l'Ecole Hôtelière de Lausanne :

Un article est paru dans la Feuille des Râpes à ce sujet. Une présentation du nouveau campus et du projet de village de l'innovation a lieu en seconde partie d'assemblée.

D. Indicateurs de vitesse

Suite à notre demande, motivée par plusieurs requêtes d'habitants, la ville de Lausanne a consenti à l'achat de 2 radars dits pédagogiques.

Les deux emplacements que nous avons proposés ont été retenus à savoir l'entrée du village de Montblesson par le Nord en descendant et sur la route de Marin, après le pont en direction de Vers-chez-les-Blanc.

Ces 2 radars sont en fonction depuis fin janvier. Nous pensons que c'est un moyen efficace de rappeler aux automobilistes les limitations en vigueur.

E. Trottoir rte de Praz-Gilliard

Suite à la demande du conseiller communal Jean-François CACHIN, la commune a étudié la création d'un trottoir sur la route de Praz-Gilliard depuis la boucherie,

en direction du chemin de Praz Simon, afin de sécuriser les enfants qui se rendent à l'école.

Pierre Corajoud, délégué aux piétons de la ville de Lausanne, s'est déplacé au mois d'avril et a rencontré quelques membres du comité et M. Cachin sur place afin de discuter du tracé et de la réalisation.

L'idée de le réaliser en gravier compacté a été abandonnée suite à nos remarques sur les expériences précédentes de ce type de revêtement dans nos quartiers, notamment à la mauvaise saison.

Cependant, au final, les plans qui nous ont été soumis prévoient que le trottoir ne serait réalisé qu'entre la boucherie Cachin et le carrefour suivant à la hauteur de l'arbre séculaire. Il serait réalisé en dur, d'une largeur de 2m et avec des champs-freins permettant l'accès pour le paysan exploitant le champ et pour les voitures lorsque nous utilisons le champ comme parking.

Au vu du projet final soit un tracé très réduit et impliquant des coûts élevés de réalisation malgré tout, une partie du comité est réservée quant au bien-fondé de ce projet.

Ces travaux devraient être réalisés dans le courant du printemps dès que les conditions météo le permettront.

F. Requêtes des habitants de Montblesson :

Diverses demandes nous ont été transmises par des habitants de Montblesson. Un courrier a donc été adressé à la Municipalité qui nous a répondu comme suit :

- Liaison pédestre reliant Montblesson à Lausanne

Une liaison pédestre reliant Montblesson à Lausanne est déjà assurée par un sentier forestier qui débute à la route d'Epalinges, traverse la rivière du Flon-Morand avant de rejoindre le chemin du Bois-de-Menthon sur la Commune d'Epalinges, endroit où les itinéraires se séparent en fonction de la destination souhaitée (Rovéréaz ou Praz-Séchaud) : il s'agit d'un sentier aménagé simplement, comme pour les autres cheminements forestiers des bois alentours.

Les services de la ville ont par ailleurs déjà étudié la création d'une liaison pour mobilité douce entre Montblesson et Lausanne et échangé à ce sujet avec M. Pierre Moreillon. Ce projet se heurte malheureusement à deux grosses problématiques : la topographie particulière des lieux et le contexte foncier (zone forestière comprenant plusieurs propriétaires fonciers); l'Inspection des forêts du 18^e arrondissement a d'ailleurs émis un préavis préalable négatif. Ainsi, au vu de son impact environnemental conséquent ainsi que de son coût en regard du

nombre d'utilisateurs potentiels, la Municipalité estime que cette liaison n'est actuellement pas prioritaire.

La SDLJ trouve cette réponse peu adéquate si on la met en lien avec le fait que la ville se fixe comme objectif le développement de la mobilité douce notamment dans le cadre de la révision du PDcom.

- Aménagements et sécurité sur la route du Jorat

Des aménagements en vue d'améliorer le confort des piétons, l'accessibilité aux bus et la réduction de la vitesse sur la route du Jorat ont été étudiés. Une mise à l'enquête a débuté la semaine dernière. Il est donc prévu de construire un trottoir depuis le chemin de la Planche au Comte en continuation du trottoir existant et jusqu'à la forêt (dans le sens de la montée). De plus, 3 dos d'âne et 2 passages à piétons sont également prévus. Enfin, 2 quais d'arrêt de bus pour l'arrêt Haute-Combe seront aménagés.

Il est précisé que la SDLJ n'avait pas spécifiquement demandé l'installation de dos d'ânes ou gendarmes couchés qui rendent la circulation peu agréable, notamment pour les habitants du haut des Râpes. De plus, cela risque de reporter la circulation sur la route de la Ratavolar...

- Demande d'installer un abribus à l'arrêt du collège

L'arrêt du collège de Montblesson n'enregistre malheureusement pas le taux de fréquentation journalière minimal à partir duquel les TL entrent en matière pour la construction d'un abribus (*47 personnes par jour en moyenne, dans le sens Croisettes (données moyennes en jour de semaine hors vacances en 2017)*). Un banc en béton a été provisoirement posé à l'arrêt de bus côté collège, le gabarit du trottoir opposé n'étant pas propice à ce type d'installation. Le banc en béton sera remplacé par un banc en bois, avec accoudoirs, dans le courant du printemps 2019. Si cette mesure s'avère insuffisante, la commune est disposée à étudier la pose d'un abribus.

- Déneigement du sentier du collège

Compte tenu de la localisation et de la faible fréquentation de ce sentier, en regard d'autres trottoirs se trouvant sur des routes principales ou secondaires et des escaliers et cheminement piétonniers plus sollicités qui sont déneigés en priorités 1 et 2, ce cheminement est déneigé en priorité 3.

Vu son étroitesse (60 à 80 cm), il doit, de plus, être déneigé manuellement, ce qui prend beaucoup plus de temps.

- Rénovation du collège de Montblesson

S'agissant enfin de la rénovation du collège de Montblesson, le plan d'investissement prévoyait un montant réservé à sa rénovation et à l'installation d'une garderie (centre de vie infantine CVE).

Au vu du développement de la capacité de la garderie de Nestlé et de l'abandon du développement urbain de Vers-chez-les-Blanc, le besoin en places d'accueil de jour doit être réévalué ainsi que le projet de transformation.

A l'heure actuelle, le bâtiment accueille la halte-jeux garderie des Gnomes, et cette affectation n'est pas remise en question. Le local qui se trouve au 1^{er} étage est mis à disposition de l'association des Amis de Montblesson et peut continuer à l'être aussi longtemps qu'une autre affectation n'est pas retenue.

Enfin, une demande complémentaire demandant l'installation de sacs à déjections canines à la hauteur du collège a reçu un accueil favorable et la corbeille située à droite du collège est en train d'être équipée de tels sacs.

A ce sujet, le service de la propreté urbaine relève que leur personnel (tout comme des habitants des Râpes) ont constaté des sachets déposés aux abords des sentiers forestiers par certains propriétaires de chien... Il est donc rappelé à l'assemblée que ces sacs doivent être jetés dans les poubelles (publiques ou privées) et non dans la nature, cela va de soi !

G. Poste de Vers-chez-les-Blanc :

Le 25 juin 2018, La Poste a demandé un entretien à la Municipalité pour l'informer du devenir de notre Poste. Une délégation de votre comité a été invitée par la Municipalité à participer également à cette séance.

Le Syndic, Grégoire Junod ainsi que M. Décosterd, conseiller à la Municipalité nous ont reçus avec 2 représentants de La Poste.

Pour La Poste, Stéphane De Martin, responsable de région VS + VD et Dominique Telley, spécialiste du développement du réseau étaient présents.

Il nous a été exposé que La Poste cherche depuis de nombreux mois une solution pour suppléer à la fermeture du bureau de poste de Vers-chez-les-Blanc prévue d'ici 2020. Elle a approché Nestlé qui a décliné.

Toutefois, elle a récemment été contactée par la gérante de la future épicerie en vrac qui devrait ouvrir dans les nouveaux immeubles de Pra Roman. La Poste devrait donc ouvrir une filiale en partenariat dans les locaux de ce commerce à fin 2019-début 2020, soit à la livraison des immeubles de Pra Roman.

Toutefois, selon nos informations, le bail pour l'épicerie ne serait finalement pas encore signé. Par conséquent, le projet semble au point mort.

M. Junod a déclaré que la commune ferait opposition auprès de Postcom comme pour les autres bureaux (pour lesquels elle n'a jamais eu gain de cause). Cette commission n'examine le cas que sous l'angle du respect de la loi sur les sociétés postales (La Poste, DPD, DHL, ...). Il est donc quasi certain que l'opposition ne sera pas retenue.

Enfin, il faut garder à l'esprit que La Poste n'est pas tenue d'offrir une agence postale ou une solution alternative pour les Râpes et pourrait purement et simplement fermer le bureau et renvoyer la population ailleurs....

H. Eoliennes :

Pas de grande nouvelle ou décision cette année, si ce n'est une interpellation formulée par un député qui fait suite à la publication du nouvel atlas des vents dans notre région et qui questionne sur les conséquences pour la planification éolienne vaudoise.

Le potentiel éolien étant fortement impacté par ce nouvel Atlas des vents, le député se demande si le Conseil d'Etat a fait une pesée d'intérêt entre la production d'électricité issue de l'éolien et l'adéquation avec d'autres intérêts territoriaux, comme le paysage, la biodiversité, le patrimoine bâti, l'archéologie, la qualité du cadre de vie et la santé de la population.

I. Parc péri-urbain du Jorat :

Le projet continue de se construire avec les différentes communes impliquées mais a connu quelques revers.

Fait marquant de cette année, la Municipalité de Froideville a annoncé aux promoteurs du projet qu'elle s'opposait à toute présence de la zone centrale ou de la zone de transition sur son territoire. Cette position amputerait le projet de parc de 118 ha, soit un quart de sa surface.

Parmi les quatre autres Municipalités de communes concernées territorialement par le périmètre central du premier projet, celles de Lausanne et de Jorat-Menthue se sont dites prêtes à aller de l'avant. Enfin, les exécutifs de Corcelles-le-Jorat et de Montpreveyres ont exprimé quelques réserves et demandé des adaptations. Les meneurs du projet de Parc du Jorat vont donc devoir se remettre au travail pour établir une deuxième proposition de périmètre.

Les conseils communaux et généraux des 13 communes impliquées devront se déterminer cette année (2019).

J. Maison de paroisse d'Epalinges :

La maison de paroisse d'Epalinges fête ses 50 ans cette année. Afin d'offrir une cure de jouvence à ce lieu, la paroisse cherche 150'000 CHF pour consolider ses fonds propres. Le montant total du budget de rénovation s'élève à 800'000 CHF.

Notre société a versé un montant de 2'000 CHF afin de soutenir ce lieu très agréable pour l'organisation de manifestations ou de fêtes privées.

ANIMATIONS

Cette année encore le comité a consacré une partie de ses activités à l'organisation de diverses manifestations.

La fête des Râpes

Cette édition a commencé exceptionnellement par la soirée du vendredi organisée par la Jeunesse avec la diffusion sur grand écran d'un match de la Coupe du monde de foot sous la cantine et qui a connu un grand succès.

Le lendemain, l'initiation au tir à l'arc par les collaborateurs de la fédération internationale de tir à l'arc a été très fréquentée.

La course à travers le village a connu une très belle participation également.

Enfin, le traditionnel tournoi de pétanque, qui s'est déroulé dans une belle ambiance, a enflammé le reste de la soirée.

Fête nationale :

Une météo magnifique a gardé les gens jusqu'au bout de la nuit et cette édition fut à nouveau une belle fête orchestrée de main de maître par l'amicale des sapeurs-pompiers de Vers-chez-les-Blanc.

Vide-greniers

Le 1^{er} vide-greniers des Râpes a été organisé avec succès le dimanche 9 septembre au manège du Chalet-à-Gobet. 27 exposants étaient inscrits. La météo favorable nous a permis de rester à l'extérieur et la fréquentation a été excellente pour une première. Plusieurs exposants se sont annoncés pour revenir à la prochaine édition.

Celle-ci aura lieu le **19 mai 2019** soit au printemps cette fois-ci car de nombreux vide-greniers sont organisés en automne. Après réflexion la vente de jouets n'aura plus lieu durant la fête des Râpes mais il sera possible de s'inscrire plutôt au vide-greniers.

La Raisinée

La manifestation incontournable de nos quartiers Et ce n'est pas peu dire au vu des 1900 l de jus de pomme transformés en raisinée cette année.

Quelques-uns ont veillé très tard autour du feu pour s'assurer que la cuite se poursuive régulièrement puis la mise en bocaux a pu se faire dimanche dans la matinée en dégustant de délicieux saucissons cuits dans la braise.

Un merci tout particulier est adressé à tous ceux qui ont consacré du temps et des forces pour cette manifestation et plus particulièrement Alfonso BLANCO, Jean-Pierre GLAUSER, Marcel JUILLERAT, André PANNATIER ainsi que les propriétaires des lieux, la famille BELET.

Fête de Noël

Comme l'année précédente, nous avons eu la chance de pouvoir organiser cette fête au manège du Chalet-à-Gobet. Au vu du nombre d'enfants et de parents présents, l'endroit est idéal une fois de plus pour cette fête. C'est en effet plus de 200 élèves qui viennent chanter et environ le double de spectateurs.

Un nouveau père Noël nous a rendu visite et son arrivée a été un peu revue pour éviter la cohue. De chaleureux remerciements sont adressés à M. Gérard Greuter pour avoir revêtu l'habit rouge cette année !

Roger Destraz remercie également la famille JOHNER qui a mis à disposition toutes les infrastructures nécessaires au bon déroulement de cette fête ainsi que la famille Belet qui a concocté la bonne soupe au pois qui a réchauffé petits et grands. Merci également aux classes, aux maitresses et aux parents qui ont animé cette fête de leurs chants. Sans oublier le diacre, M. Emmanuel SCHMIED, pour le message de la paroisse.

A cette occasion, nous avons récolté la somme de 1'304 CHF qui a été reversée à l'association Zoé4Life qui soutient à la fois les familles dont un enfant est atteint par le cancer et la recherche contre cette maladie.

2 éditions du journal ont pu être distribuée cette année.

Roger DESTRAZ mentionne encore notre site internet ainsi qu'une page Facebook.

Il insiste sur le fait que tous ces vecteurs sont là aussi pour écouter la population et qu'il ne faut pas hésiter à nous rédiger quelques articles, passer une annonce, un message ou encore un coup de gueule. Nous sommes à l'écoute de tout le monde et de tous les quartiers.

Plus particulièrement, nous aimerions publier régulièrement une photo ancienne de nos villages. Les habitants sont donc invités à nous contacter s'ils possèdent de tels clichés.

Le président remercie tout particulièrement Lise pour le travail qu'elle a accompli à la rédaction du journal, ainsi que Stéphane et Sylvain pour la gestion des sites.

Et enfin il remercie au nom de l'ensemble du comité toutes les personnes qui ont participé, collaboré à l'organisation des diverses manifestations. Si le travail demandé pour mettre en place chaque événement a été important, il a été plus que largement récompensé par la présence de tous.

Présentation et approbation des comptes, rapport du caissier et des vérificateurs.

Rapport du trésorier Gilles Chevrier.

Gilles remercie son prédécesseur Stéphane Catti pour la tenue des comptes jusqu'ici.

Nous avons encaissé presque toutes les cotisations 2018 (demandées seulement en fin d'année en raison de la mise à jour de notre fichier de membres qui a nécessité un gros travail).

Cet exercice, les cotisations ont été demandées déjà au mois de mars. Les 2/3 ont déjà été encaissés.

L'exercice 2018 se conclut par une perte en raison de coûts des fêtes supérieurs à nos recettes. Notamment la Fête des Râpes (cantines, prix des boissons pas adaptés depuis longtemps). Des mesures pour éviter ces pertes sont en cours d'élaboration par le comité.

Les dons et plus particulièrement celui fait à la paroisse ont impacté la trésorerie de la société.

Après lecture du rapport des vérificateurs des comptes, l'assemblée accepte les comptes et le bilan à l'unanimité.

Admissions

Membres actifs :

M.	Mark	WINNINGTON	&	Mme Anouk	WINNINGTON	Vers-chez-les-Blanc
M.	Olivier	ROCHAT				Montblesson
Mme	Virginie	MILLIQUET				Vers-chez-les-Blanc
M.	Guillaume	GRUCY	&	Mme Fanny	GRUCY	Montblesson
Mme	Eliane	GUIRAUD				Vers-chez-les-Blanc
Mme	Suzanne	TSHERIG				Chalet-à-Gobet
Mme	Isabelle	MONOD-REGAMEY				Epalinges
Mme	Christiane	CRETZAZ				Lausanne

L'assemblée accepte ces nouveaux membres par applaudissements.

Démissions

Le Président cite les personnes qui ont présenté leur démission

M.	Pierre	BIZE	&	Mme Valérie	ROSSIER BIZE	Chalet-à-Gobet
Mme	Hélène	COMMENT	&	M. Guénaël	BOUCHER	Vers-chez-les-Blanc
Mme	Liliane Alice	FAWER				

Deviennent membres méritants pour leur fidélité à notre société :

Ont 20 ans de société :

Madame	Corinne	CHASSOT				Chalet-à-Gobet
M. et Mme	Claude	DEMONT	&	Georgette	DEMONT	Forel
M. et Mme	Zoran	JELIC	&	Stojanka	JELIC	Chalet-à-Gobet
M. et Mme	Philippe	SCHMUTZ	&	Claudine	SCHMUTZ	Vers-chez-les-Blanc

Ont 40 ans de société :

Madame	Elisabeth Lina	GOLAY				Vers-chez-les-Blanc
M. et Mme	Alcide	Rassatti-Diserens	&	Françoise	Rassatti-Diserens	Montblesson
Madame	Anne-Françoise	Stalé				Montblesson

Ont 50 ans de société :

M. et Mme	Jean-Paul	MARLETAZ	& Marie	MARLETAZ	Vers-chez-les-Blanc
-----------	-----------	-----------------	---------	-----------------	---------------------

Point 5 : Election du président (de la présidente), du comité et de la commission de vérification des comptes.

Election du président

Sylvain LIENHARD, vice-président de la société de développement informe que notre président est d'accord de se représenter.
Il est élu par acclamation. Il est remercié pour son dévouement et son élection.

Du comité

Cette dernière année, votre comité était composé des membres suivants :

Madame et Messieurs :

M. Sylvain LIENHARD	Vers-chez-les-Blanc
M. Stéphane CATTI	Montblesson
M. Jean-Philippe NARBEL	Montblesson
M. Claude PENEVEYRE	Vers-chez-les-Blanc
M. Olivier MEYLAN	Montblesson
Mme Marisa MAURER PUTALLAZ	Vers-chez-les-Blanc
Mme Corinne RAY	Chalet à Gobet
Mme Lise APOTHELOZ	Montblesson
M. Gilles CHEVRIER	Vers-chez-les-Blanc

Et pour représenter le hameau de Montheron, nous avons la chance de pouvoir bénéficier de la présence de Pierre-Henri LOUP.

Tous les membres du comité sont d'accord de se représenter pour une année, sauf Jean-Philippe NARBEL qui après plus de 30 ans de comité a souhaité se retirer.

Roger Destraz rappelle le parcours de Jean-Philippe Narbel au comité et le remercie. Il remercie également son épouse Marie-Antoinette pour son soutien. Il est très longuement applaudi par l'assemblée.

Il n'y a pas d'autres propositions. Le comité est élu en bloc.

Le président remercie tous les membres du comité pour leur engagement et leur bonne humeur. Il remercie aussi par la même occasion les épouses, époux, amis et amies des membres du comité qui ont aussi largement contribué à la réussite des fêtes et animations.

Election de la commission de vérification des comptes

La commission de vérification des comptes pour cette année 2018 se composait de :

Mme Sylviane AMAUDRUZ	rapporteuse
M. André BLANC	vérificateur
Mme Martine STAHEL	suppléante

Mme Sylviane AMAUDRUZ arrivant au terme de son mandat, M. Jef Laurent se propose spontanément pour faire partie de cette commission de vérification.

La commission de vérification des comptes pour l'année 2019 se composera donc de :

M. André BLANC	rapporteur
Mme Martine STAHEL	vérificatrice
M. Jean-François LAURENT	suppléant

Fixation de la cotisation annuelle

Les montants actuels des cotisations sont les suivants

Membre	:	20 CHF
Réduction pour couple	:	30 CHF
Société	:	80 CHF

Le comité propose de n'apporter aucune modification aux cotisations. L'assemblée accepte cette proposition.

Discussion des questions d'intérêt général

- Stéphane CATTI explique que notre site Internet est vieillissant, pas compatible pour les smartphones, tablettes, etc.
Il sera donc entièrement renouvelé. Ce nouveau site devrait être mis en ligne courant avril.
Il offrira la possibilité d'avoir une réelle interaction p.ex. pour l'appel aux bénévoles, les inscriptions en ligne pour une manifestation, etc. Et enfin il permettra la publication d'informations régulières.

Propositions individuelles et du comité

Il n'y a pas de proposition.

Agenda :

19 mai	<i>Vide-Greniers</i>
22 juin	<i>Fête des Râpes</i>
31 juillet	<i>Fête nationale.</i>
5-6 octobre	<i>24 heures de la raisinée</i>
En décembre	<i>Fête de Noël</i>

Roger DESTRAZ met fin à la séance à 20h03 et passe la parole aux représentants de l'EHL, M. Nils GUNZIGER concernant le nouveau campus et le projet de village de l'innovation puis M. Christophe LAURENT qui présente les valeurs de l'école hôtelière.